

**Convention de partenariat 2010-2013
entre
la Commission scolaire des Découvreurs
et le
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Adoptée au Conseil des commissaires du 25 mai 2010

Table des matières

○ Le but de la convention de partenariat	2
○ Les références au cadre légal et réglementaire	2
○ Le contexte général de la Commission scolaire des Découvreurs	3
○ L'offre de service de la Commission scolaire	4
○ Le but 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	5
○ Le but 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française	6
○ Le but 3 : L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	7
○ Le but 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements	8
○ Le but 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	9
○ Les mécanismes de suivi et de redditions de comptes – Les engagements des parties – La durée de la convention	10
○ Le positionnement du plan stratégique de la CSDD, et de son plan d'action, en lien avec les buts de la convention de partenariat et le plan stratégique du MELS	ANNEXE

Le but de la convention de partenariat

Tel que prévu à l'article 459 de la Loi sur l'instruction publique, le but de la convention de partenariat est de convenir entre le ministre et la commission scolaire des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire.

L'article 459.3 stipule qu'elle porte notamment sur les éléments suivants :

- Les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre;
- Les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son Plan stratégique;
- Les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la commission scolaire.

Les références au cadre légal et réglementaire

La convention de partenariat entre le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la commission scolaire est conclue dans le cadre des dispositions de la Loi sur l'instruction publique et des règlements applicables aux commissions scolaires.

Elle permet de mettre en lien la responsabilité confiée au ministre, par l'article 459 de la Loi, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

En vertu de l'article 209.1, en préalable à la conclusion de la convention de partenariat, la commission scolaire doit inclure dans son plan stratégique des orientations stratégiques et des objectifs qui tiennent compte :

- Des objectifs du plan stratégique établi par le Ministère;
- Des autres orientations, buts fixés et objectifs mesurables déterminés par le ministre, en application de l'article 459.2, en fonction de la situation de la commission scolaire.

Le contexte général de la Commission scolaire des Découvreurs

Le Plan stratégique de la Commission scolaire des Découvreurs 2008-2011, dont la période est prolongée jusqu'au 30 juin 2013, prend appui sur un diagnostic de bonne performance au regard de la persévérance et de la réussite scolaire.

En ce qui concerne la diplomation :

Avec un taux de diplomation et de qualification de 85,9 % pour les élèves de la cohorte de l'an 2000, sortis en 2007, et de 82,5 % pour celle de l'an 2001, élèves sortis en 2008, la Commission scolaire des Découvreurs (CSDD) figure, relativement à ces deux cohortes, au 1^{er} et au 2^e rang des commissions scolaires du Québec, alors que le taux provincial était de 71,9 % et de 72,3 % ces mêmes années.

Le taux moyen de diplomation au diplôme d'études secondaires (DES) des cohortes 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 est de 84 %, incluant les élèves qui ont fréquenté le centre d'éducation des adultes, et ce malgré un taux de passage au secteur privé entre le primaire et le secondaire de 29 % au cours de ces années. Il faut également considérer que la CSDD détient trois mandats à vocation régionale et suprarégionale relatifs à des services spécialisés pour des clientèles particulières : élèves atteints d'autisme, élèves avec déficience motrice et organique et services pédagogiques en centre d'accueil pour jeunes filles de 12 à 18 ans.

Relativement à la persévérance :

Le taux de décrochage des élèves sortants inscrits au secondaire en 2006-2007 est de 12,9 % chez les garçons et de 12,4 % chez les filles. Il est significativement inférieur au taux moyen des commissions scolaires de la région de la Capitale-Nationale (21,9 %) et à celui de l'ensemble du Québec (25,3 %). Il est de 11,5 % pour les élèves sortants inscrits au secondaire en 2007-2008.

La situation entre les garçons et les filles pour l'ensemble du Québec est également très différente de celle constatée à la Commission scolaire des Découvreurs. Pour l'ensemble du Québec, le taux de décrochage chez les garçons est significativement plus élevé que chez les filles, l'écart entre les deux étant de 12 points de pourcentage.

La réussite aux épreuves ministérielles :

La CSDD est au 2^e rang des commissions scolaires du Québec avec le taux de 87,6 % en ce qui concerne le taux moyen de réussite de l'année scolaire 2006-2007, et au 1^{er} rang aux épreuves de l'année 2007-2008, avec le taux de 88,6 %, alors que le taux provincial était de 81,4 % et de 81,6 % ces mêmes années.

Établissements scolaires :

On dénombre 14 écoles primaires, 2 écoles primaires-secondaires, 3 écoles secondaires, 2 centres de formation professionnelle et 1 centre d'éducation des adultes en 3 points de service.

Effectifs scolaires jeunes en 2009-2010 :

11 172 élèves dont 867 au préscolaire, 5 735 au primaire et 4 570 au secondaire : une diminution de 3 036 élèves depuis 1999-2000.

Effectifs de la formation professionnelle en 2007-2008 et 2008-2009 :

En 2007-2008, 1 718 élèves dont 264 avaient – de 20 ans / 1 064 débutants, soit 25 %.

En 2008-2009, 1 748 élèves dont 287 avaient – de 20 ans / 1 140 débutants, soit 25 %.

Effectifs de la formation générale des adultes en 2007-2008 et 2008-2009 :

En 2007-2008, 2 839 élèves (569 ETP) dont 35 % avaient 19 ans et moins.

En 2008-2009, 3 747 élèves (551 ETP).

Population desservie par la Commission scolaire des Découvreurs :

Le territoire de la Commission scolaire des Découvreurs couvre ceux des anciennes villes de Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge, et les villes actuelles de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures.

La population totale est de 135 527 personnes, incluant 7 725 immigrants dont 6 205 résident sur le territoire de Sainte-Foy – Sillery.

Scolarité de la population de 15 ans ou plus :

Le niveau de scolarité de la population desservie par la CSDD est un des plus élevés du Québec. Selon le recensement de 2006 de Statistique Canada, 89 % des 114 890 personnes de 15 ans ou plus ont obtenu un certificat, un diplôme ou un grade dont 21 % un DES ou l'équivalent, 11 % un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers, 23 % un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou non universitaire et 45 % un certificat, diplôme ou grade universitaire. Par ailleurs, les 12 565 autres personnes (11 %) n'ont obtenu aucun certificat, diplôme ou grade.

Indice de milieu socio-économique et indice du seuil de faible revenu :

L'indice de milieu socio-économique et l'indice du seuil de faible revenu situent les écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire des Découvreurs à des rangs déciles qui correspondent à ceux des communautés assez favorisées.

Une seule des écoles primaires obtient un indice de milieu socio-économique de 8,10 la situant au rang décile 4. Par ailleurs, 6 d'entre-elles affichent des rangs variant de 6 à 8 en ce qui a trait à l'indice du seuil de faible revenu. La proportion des familles vivant sous le seuil de faible revenu est de 9,4 alors que celle de l'ensemble du Québec est de 18,2.

L'offre de service de la Commission scolaire

La Commission scolaire poursuit des objectifs visant à améliorer et à adapter son offre de service pour répondre à la diversité des besoins de sa clientèle, en tenant compte des particularités de son contexte. Elle se distingue par une « école ouverte et diversifiée » à l'image de notre société et capable d'offrir un environnement éducatif de grande qualité et des parcours de réussite à tous les élèves, jeunes et adultes.

Dans l'exercice de sa mission, elle s'associe à un partenaire de premier plan que sont les parents qui, par leur implication significative dans toutes les dimensions de la vie de l'école et de la Commission scolaire, contribuent d'une façon déterminante à la réussite des élèves ainsi qu'à la mise en place des actions et des initiatives qui correspondent le mieux à leurs besoins et à ceux des milieux.

Son offre de service générale de base est bonifiée, au secondaire, par des programmes et des concentrations diversifiées. Le degré de satisfaction des parents est particulièrement élevé et l'appréciation qu'ils font du projet éducatif de l'école révèle qu'il répond bien à leurs attentes. Un verdict similaire d'appréciation est également exprimé de la part des adultes, des entreprises et des partenaires socio-économiques relativement aux mesures mises en oeuvre en matière d'adaptation et de développement des modes d'organisation de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

La Commission scolaire ne saurait parvenir à ce niveau d'appréciation et de satisfaction, de même qu'aux résultats obtenus, sans l'apport d'une équipe d'enseignantes et d'enseignants dédiés à la réussite de leurs élèves, et sans l'engagement de tout son personnel professionnel, de soutien et de direction de ses établissements et du centre administratif.

Offre de service aux jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire :

Une analyse de l'évolution de la clientèle et de ses impacts sur les écoles et l'organisation des services et des programmes est en cours, notamment pour les écoles de l'ouest du territoire de la CSDD.

La Commission scolaire s'est fixé des objectifs qui visent à prendre en compte de nouvelles obligations de consolidation et de développement, en raison du nombre important d'élèves qui migrent au secteur privé, de la décroissance due à des facteurs démographiques, des stratégies pédagogiques et des services mis en place pour répondre aux besoins diversifiés des élèves et de la population.

Offre de service en formation professionnelle :

La Carte des programmes autorisés par le ministre de l'Éducation, du loisir et du Sport comporte 17 programmes dont 12 DEP et 5 ASP. Elle ne concorde pas avec les 6 créneaux d'excellence de la stratégie ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) de la Capitale Nationale, ni au niveau de compétences recherchées.

De plus, les programmes autorisés ne correspondent pas suffisamment au bassin des emplois du territoire de la CSDD, notamment pour les secteurs de la santé et des soins à la personne et plus spécifiquement des soins esthétiques.

À noter que les modalités d'organisation de la formation et de soutien à l'apprentissage sont structurées en fonction d'une approche individualisée et annualisée dans une dizaine de programmes. Ces stratégies, en plus de mieux répondre aux besoins de la clientèle, permettent de maintenir l'offre de service et de faciliter une plus grande accessibilité aux travailleurs référés par Emploi-Québec.

Offre de service en formation générale des adultes :

Le centre d'éducation des adultes a diversifié sa programmation notamment en intégration sociale, en francisation, en formation de base en entreprise ainsi qu'en anglais adapté à une situation de travail. En 2008-2009, 180 adultes ont obtenu leur diplôme d'études secondaires (DES), en fin de parcours, une augmentation de 46 % depuis 2004-2005.

Environ 50 % des adultes sont inscrits annuellement à des programmes du 2^e cycle du secondaire dont 731 en formation à distance en 2008-2009, formation organisée en partenariat avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Le plan stratégique :

Ainsi donc, dans le prolongement ou le déploiement des moyens antérieurement mis en place, les éléments de contexte relatifs à la persévérance et à la réussite scolaires, même enviables, ont été de nouveau inscrits dans le Plan stratégique 2008-2011 (dont la période est prolongée jusqu'au 30 juin 2013) sous l'angle de la promotion de l'école publique, de l'actualisation de l'offre de service, de l'amélioration des pratiques pédagogiques pour offrir des parcours de réussite à tous les élèves, jeunes et adultes, et de l'accompagnement des milieux dans le développement de l'intervention auprès des élèves présentant des besoins particuliers.

La Convention de partenariat que la Commission scolaire des Découvreurs présente à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prend en compte les objectifs généraux de son Plan stratégique auxquels se greffent, dans le cadre du présent exercice, des objectifs et des cibles spécifiquement retenues en matière de persévérance et de réussite scolaire, pour la période 2010-2011 à 2012-2013.

Équilibre budgétaire :

Un examen approfondi des effets de la décroissance de la clientèle sur les ressources disponibles a été réalisé. Des orientations et un plan de redressement pour rétablir un équilibre budgétaire, tout en consolidant l'offre de service, ont été mis en application au cours des deux dernières années et donnent les résultats escomptés.

Il faut néanmoins garder le cap sur de nouveaux défis d'avenir.

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.

Données – Constats :

- Taux de diplomation et de qualification des élèves des cohortes de : 1999-2000 (84 %), 2000-2001 (85,9 %, au 1^{er} rang des CS du Québec) et 2001-2002 (82,5 %, au 2^e rang des CS du Québec)
- Pour ces 3 années, le taux moyen de diplomation et de qualification des élèves des cohortes 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 est de **84,0 %** :
 - Formation générale des jeunes : **78,5 %**
 - Formation générale des adultes : **5,0 %**
 - Formation professionnelle **0,5 %**
- Taux moyen de réussite des élèves du secondaire aux épreuves du MELS de 2006-2007 et 2007-2008 : **87,6 % et 88,6 %** (au 2^e et au 1^{er} rang des CS du Québec)
- Taux de réussite aux épreuves de français, au primaire, en juin 2009 :

Lecture	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
	CSDD	CSDD	MELS
	92,6 %	79,1 %	88,1 %

Écriture	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
	CSDD	MELS	MELS
	92,5 %	84,1 %	93,5 %

- Taux de décrochage des années 1999-2000 à 2006-2007 oscille entre : **12,3 et 12,6 %**, alors que le taux moyen pour le Québec se situe entre 23,9 % et 25,3 %.

Objectif 1,1 :

Augmenter de 1 % la diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans, d'ici juin 2013.

Situation actuelle	Juin 2013	Juin 2018	Juin 2020
84 %	85 %	87 %	88 %

Indicateurs de la CSDD :

- 1,1,1 - Au secondaire (FGJ)**, augmenter de 1 % le taux moyen de diplomation et de qualification de l'ensemble des élèves de la Commission scolaire, incluant la clientèle des EHDA.
- 1,1,2 - Au primaire**, améliorer de 2 % les résultats obtenus à l'épreuve de français du MELS, en lecture, à la fin du 3^e cycle.
- 1,1,3 - En formation professionnelle (FP)**, augmenter de 80 % à 81 % le taux de diplomation des élèves sortants.
- 1,1,4 - En formation générale des adultes (FGA)**, augmenter de 1 % le nombre de réussites aux cours de la fin du 2^e cycle.

Moyens :

- Analyse de la situation, identification des difficultés et des correctifs à apporter, et activités de soutien au développement des pratiques évaluatives, pédagogiques, et organisationnelles
- Suivi des pratiques reliées au passage primaire/secondaire ainsi que des arrimages FGJ-FP-FGA
- Utilisation des épreuves de la CSDD, en lecture, de la fin du 2^e cycle, pour cerner la problématique, identifier les difficultés des élèves et les correctifs nécessaires
- Application des normes et modalités en évaluation des apprentissages, notamment en aide à l'apprentissage
- Veille active relative aux profils de formation qui correspondent à celui d'un élève en fin de parcours au secondaire

Objectif 1,2 :

Diminuer le nombre de sorties sans diplôme ni qualification, de 122 à 107, parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes, d'ici juin 2013.

Situation actuelle	Juin 2013	Juin 2018	Juin 2020
○ En 2006-2007, 122 élèves sont sortis sans diplôme ni qualification, 63 filles et 59 garçons, dont 29 parmi ces derniers sont sortis en 5 ^e secondaire.	107	87	77

Indicateurs de la CSDD :

- 1,2,1** - Diminuer de 10 % le nombre d'élèves qui sortent sans diplôme ni qualification en accordant une attention particulière aux élèves de 5^e secondaire.
- 1,2,2** - Réinscrire annuellement au moins 5 jeunes sortis sans diplôme ou sans qualification à des formations menant au DES, à un DEP, à un CFMSS ou à un CFPT.

Moyens :

- Analyse de la problématique, documentation de la situation par établissement, et mise en oeuvre de l'intervention planifiée
- Implantation des mécanismes de relance auprès des jeunes décrocheurs, et élaboration d'un projet de formation

But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française.

Données – Constats :

La Commission scolaire dispose d'un portrait complet de la réussite aux épreuves de français, en lecture et en écriture, données qui résultent de la passation d'épreuves uniformes et de modalités convenues de correction.

- Taux de réussite aux épreuves obligatoires de la CSDD en lecture de juin 2009 :

Tableau 1 Épreuve 2009 Lecture	PRIMAIRE		SEC.
	Fin 2 ^e cycle	Fin 3 ^e cycle	2 ^e sec.
	F	82,7 %	93,8 %
G	75,6 %	83,9 %	90,2 %
F+G	79,1 %	88,8 %	93,3 %

- Taux de réussite comparés au bilan de 2009 :

Tableau 2 Bilan 2009 Lecture	Fin 2 ^e cycle PRIM.		2 ^e SEC.
	F	92,10 %	93,3%
	G	88,33 %	84,9 %
F+G	90,04 %	88,7 %	

L'écart relatif au taux de réussite entre G et F, de la fin du 2^e cycle du primaire, est comparable à celui constaté en 2^e année du secondaire. (Tableau 2)

- Taux de réussite aux épreuves obligatoires d'écriture du MELS et ceux du bilan, juin 2009 :

Tableau 3 Épreuve MELS Écriture	PRIMAIRE		SEC.
	2 ^e cycle	3 ^e cycle	2 ^e sec.
	F	86,9 %	96,9 %
G	81,3 %	90,3 %	79,2 %
F+G	84,1 %	93,5 %	87,3 %

Tableau 4 Bilan 2009 Écriture	2 ^e SEC.		4 ^e SEC.
	F	94 %	84,6 %
	G	78 %	63,0 %
F+G	86,1 %	76,7 %	

On dénote une diminution du taux de réussite aux épreuves d'écriture à la 2^e année et à la 4^e année du secondaire, diminution nettement plus marquée chez les garçons. (Tableau 4)

Il faut agir tôt !

Objectif 2,1 : LECTURE

Augmenter de 2 % le taux de réussite aux épreuves obligatoires de lecture de la CSDD au 2^e cycle du primaire d'ici juin 2013, en ayant une attention particulière à la réussite chez les garçons.

Situation actuelle	Juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bien que le taux de réussite à l'épreuve de lecture augmente d'un cycle à l'autre, chez les garçons comme chez les filles, le taux d'échec reste plus élevé chez les garçons que chez les filles (Tableau 1). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ D'ici juin 2013, augmenter de 2 % le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de la 4^e année du primaire, en lecture. ○ D'ici juin 2013, diminuer l'écart du taux de réussite à l'épreuve de lecture de la 4^e année du primaire de 2,1 % entre les filles et les garçons.

Indicateurs de la CSDD :

- 2,1,1 - Augmenter de 2 % le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de lecture de la 4^e année du primaire, de 75,6 % à 77,6 % (G) et de 82,7 % à 84,7 % (F).
- 2.1.2 - Diminuer l'écart entre les taux de réussite à l'épreuve de lecture chez les filles et les garçons de 7,1 % à 5 %.

Moyens :

- Identification et expérimentation des pistes didactiques pour soutenir l'apprentissage de la lecture, particulièrement chez les garçons
- Valorisation de la lecture par des activités qui donnent le goût de lire

Objectif 2,2 : ÉCRITURE

Diminuer de 5 % l'écart entre le taux de réussite des filles et celui des garçons à l'épreuve obligatoire d'écriture du MELS, en 2^e année du secondaire, d'ici juin 2013, tout en maintenant le taux de réussite des filles.

Situation actuelle	Juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> ○ On observe une baisse importante du taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture du MELS en 2^e année du secondaire chez les garçons (Tableau 3). ○ Une analyse plus fine révèle un taux d'échec 4 fois plus élevé chez les garçons que chez les filles en deuxième année du secondaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ D'ici juin 2013, diminuer l'écart entre le taux de réussite des filles et celui des garçons à l'épreuve obligatoire d'écriture du MELS en 2^e année du secondaire, de 5 %, tout en maintenant le taux de réussite des filles.

Indicateur de la CSDD :

- 2,2,1 - Diminuer de 5 % l'écart entre le taux de réussite des filles et celui des garçons à l'épreuve obligatoire d'écriture du MELS, en 2^e année du secondaire, de 15,8% à 10,8 %, tout en maintenant le taux de réussite des filles.

Moyens :

- Identification et expérimentation des pistes didactiques pour soutenir l'apprentissage de l'écriture

But 3 : L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes-cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Données – Constats :

Proportion d'élèves intégrés :

	2005-2006		à	2008-2009	
	F	G		F	G
primaire	70,0			76,8	
	F	68,6		F	74,7
	G	70,8		G	77,7
Secondaire	56,3			43,4	
	F	47,8		F	31,7
	G	61,5		G	50,4

Nombre d'élèves HDAA 2009-2010 :

	Intégrés	N - Intégrés	Total
Primaire	305	208	513
Secondaire	172	214	386
	477	422	899

(incluant 192 élèves (non-intégrés) dans 3 milieux spécialisés à vocation régionale et suprarégionale)

Progression des apprentissages

Diplomation et Qualification en 2008-2009

- Au primaire :
 - 84,0 % sont passés (ont réussi) du 1^{er} au 2^e cycle
 - 67,0 % sont passés (ont réussi) du 2^e au 3^e cycle
 - 64,8 % sont passés (ont réussi) à la 1^{re} secondaire
- Au secondaire :
 - 83,8 % sont passés (ont réussi) du 1^{er} au 2^e cycle
 - xx,0 % ont obtenu un DES (donnée N/D)
 - 69,2 % ont obtenu un CFMSS
 - xx,0 % ont obtenu un CFPT (donnée N/D)

Groupe cible avec accompagnement individualisé

Pour des jeunes de 14-15 ans en perte de motivation et à risque de décrochage, la CSDD organise au centre d'éducation des adultes le programme le *Goût d'entreprendre* en application du régime pédagogique du secondaire pour des élèves qui rencontrent certaines difficultés et qui s'accommodent mal du milieu de l'école secondaire. Sur 30 élèves inscrits en 2008-2009, 25 ont poursuivi leurs études en 2009-2010.

Objectif 3,1 :

Augmenter de 3 % le nombre d'élèves HDAA qui passeront (avec réussite) du 2^e cycle du primaire, au 3^e cycle, d'ici juin 2013.

Situation actuelle	Juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> ○ On observe un taux moins élevé de réussite lors du passage du 2^e au 3^e cycle du primaire, ainsi que du 3^e cycle au 1^{er} cycle du secondaire. ○ Plusieurs de ces élèves ont des difficultés importantes en français. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Hausser de 3% le nombre d'élèves du 2^e cycle du primaire qui passeront (avec réussite) au 3^e cycle, d'ici juin 2013.

Indicateur de la CSDD :

3,1,1 - Augmenter de 67 % à 70 % le nombre d'élèves qui passeront (avec réussite) du 2^e au 3^e cycle du primaire.

Moyens :

- Analyse spécifique des difficultés des élèves, notamment en français
- Implantation de la démarche d'intervention et d'identification des élèves à risque ou présentant un trouble du langage écrit
- Formations sur les stratégies efficaces pour soutenir les élèves HDAA (retombées des recherches)

Objectif 3,2 :

Augmenter de 3 % le nombre d'élèves qui obtiendront une qualification, soit un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMSS), soit un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), d'ici juin 2013.

Situation actuelle	Juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> ○ Le classement des élèves du 1^{er} cycle du secondaire repose sur leurs besoins et leurs capacités : 83,8 % ont réussi et sont passés au 2^e cycle. ○ Parmi les élèves inscrits à la <i>Formation à un métier semi-spécialisé</i>, 69,2 % ont obtenu un Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMSS). ○ Les données pour la <i>Formation préparatoire au travail</i> ne sont pas disponibles car la 1^{re} cohorte d'élèves sortira en juin 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter de 3%, le nombre d'élèves qui obtiendront, soit un Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMSS) ou soit Certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), d'ici juin 2013.

Indicateurs de la CSDD :

- 3,2,1** - Augmenter de 69,2 % à 72,2 % le nombre d'élèves qui obtiendront un CFMSS.
- 3,2,2** - Augmenter de 3 % le nombre d'élèves qui obtiendront un CFPT.
- 3,2,3** - Réinscrire annuellement au moins 5 jeunes sortis sans qualification à une formation menant à un CFMSS ou à un CFPT. (Voir le but 1 : 1,1,1)

Moyens :

- Encadrement de la démarche pour accompagner l'élève dans le choix le plus approprié du métier qui répond le mieux à ses besoins et à ses capacités
- Création d'un répertoire des milieux pouvant accueillir les élèves des programmes *Formation à un métier semi-spécialisé* et *Formation préparatoire au travail*

But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.

Données – Constats :

o Relativement à la sécurité des établissements :

La CSDD favorise l'instauration d'un climat sain et sécuritaire pour tous les élèves et acteurs du milieu dans chacune des écoles. Elle planifie les travaux relatifs au plan d'action pour prévenir et traiter la violence :

- Portrait des actions mises en place et des manifestations de la violence
- Mise en place des stratégies d'intervention
- Selon un sondage, 76,5 % des écoles primaires et 80 % des écoles secondaires ont adopté des programmes pour réduire le phénomène d'intimidation chez les jeunes
- Services de soutien pédagogique et psychosocial favorisant la réintégration des élèves expulsés ou suspendus
- Formation continue et accompagnement du personnel
- Information et soutien aux parents
- Élaboration d'un plan en situation d'urgence
- Évaluation des répercussions des actions mises en place

o Relativement à la saine alimentation :

Le plan d'action de la CSDD tient en compte la poursuite de l'implantation de la Politique ministérielle et locale relative à la santé des élèves :

- Mise en œuvre de la Politique alimentaire de la CSDD
- Mise en œuvre du Plan de sensibilisation, de prévention et d'intervention en cas de pandémie

o Relativement au mode de vie physiquement actif :

Le plan d'action de la CSDD favorise la conclusion d'ententes avec les partenaires du milieu, entre autres avec :

- la Direction régionale de la Santé (DRSP)
- le Service des loisirs des arrondissements
- Québec en forme et Kino-Québec

Objectif 4,1 concernant la sécurité des établissements :

Assurer la mise en œuvre du plan d'action pour prévenir et traiter la violence, en lien avec les exigences du plan d'action ministériel, dans 100 % des établissements de la Commission scolaire, d'ici juin 2013.

Situation actuelle	Juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> o La mise en œuvre est amorcée depuis 2008-2009. Des outils pour dresser le portrait des manifestations et des actions mises en place sont en cours d'élaboration. La CSDD soutient les établissements dans ce processus et elle collabore aux travaux régionaux. o Actuellement, les écoles et les centres disposent d'un plan local relatif aux mesures d'urgence. Pour standardiser des pratiques adaptées à différentes situations et pour s'assurer d'une mise à jour en fonction des normes et des règlements en vigueur, la CSDD mettra à la disposition des intervenants de chacun des milieux un plan d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> o D'ici juin 2013, 100 % des écoles auront mis en place une stratégie d'intervention en prévention et traitement de la violence. o D'ici juin 2013, 100 % des écoles et des centres disposeront d'un plan d'intervention relatif aux mesures d'urgence.

Indicateurs de la CSDD :

4,1,1 - Mettre en place une stratégie d'intervention en prévention et traitement de la violence dans toutes (100 %) les écoles.

4,1,2 - Assurer l'application du plan d'action et du plan d'intervention relatifs aux mesures d'urgence dans tous (100 %) les établissements (écoles et centres) et bâtiments de la CSDD :

- Première phase : l'intervention lors d'une menace à la personne ;
- Deuxième phase : l'intervention dans tous les autres cas qui nécessitent l'application de mesures d'urgence

Moyens :

- o Élaboration d'un questionnaire sur les manifestations de la violence et les actions mises en place
- o Portrait de la situation de chacune des écoles aux plans des manifestations de la violence, incluant les actes d'intimidation
- o Activités de formation continue à l'intention du personnel : code de vie, style d'autorité, troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), techniques d'intervention, gestion de classe, collaboration école/famille, résolution de conflits, à titre d'exemple
- o Formations sur les techniques et les mesures à mettre en œuvre lors d'une menace à la personne : 1^{er} au secondaire et, ensuite, au primaire
- o Réalisation des activités planifiées pour instrumenter tous les intervenants dans toutes les autres situations qui nécessitent une intervention urgente
- o Diffusion d'un ensemble de fiches descriptives des consignes et des modalités d'intervention relatives à toutes les autres situations telles : incendie, appel à la bombe, tremblement de terre, notamment

But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Données – Constats

Ensemble des élèves de la CSDD et des autres CS inscrits en formation professionnelle

- Nombre de nouveaux inscrits âgés de 19 ans et moins en 2007-2008 :

264 sur 1064 débutants = 25 %

- Nombre total d'élèves inscrits en FP et âgés de 19 ans et moins en 2007-2008 :

392 sur 1718 = 23 %

- Nombre de nouveaux inscrits âgés de 19 ans et moins en 2008-2009 :

287 sur 1140 débutants = 25 %

- Nombre total d'élèves inscrits en FP et âgés de 19 ans et moins en 2008-2009 :

426 sur 1748 = 24 %

Élèves de la CSDD :

- En 2008-2009, nombre de nouveaux inscrits en FP, dans les CFP du réseau public des régions 03-12, ou du Québec, âgés de moins de 20 ans, et provenant :

- des écoles de la CSDD = xx
- du CEA de la CSDD = yy

(Données non disponibles actuellement)

Objectif 5,1 :

Augmenter de 20 %, d'ici juin 2013, le nombre d'élèves qui s'inscrivent en formation professionnelle, pour une première fois, dans l'un ou l'autre des centres de formation professionnelle des régions 03-12, ou du Québec, élèves provenant des écoles secondaires et du centre d'éducation des adultes de la CSDD.

Situation actuelle	Juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> ○ Le nombre d'élèves qui s'inscrivent en formation professionnelle dans les 2 CFP de la CSDD et provenant de ses écoles secondaires et du centre d'éducation des adultes est peu élevé à cause des limitations de sa carte des enseignements, de l'attraction de 3 cégeps sur le territoire de la Ville de Québec, et en raison des caractéristiques de la population qu'elle dessert : <ul style="list-style-type: none"> - en 2008-2009, seulement 13 élèves des écoles secondaires de la CSDD se sont inscrits dans les 2 CFP de la Commission scolaire; - la Carte des enseignements de la CSDD ne comporte que 17 des 120 programmes autorisés aux CS des régions de Québec et de Chaudières-Appalaches dont 73 (autres que ceux de la CSDD) sont autorisés aux deux CS voisines. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter de 20 % le nombre d'élèves (de moins de 20 ans) de la CSDD inscrits pour une première fois en formation professionnelle dans les centres de formation professionnelle du réseau public des régions 03-12, et ailleurs au Québec, d'ici juin 2013.

Indicateurs de la CSDD :

5,1,1 - Inscrire une vingtaine d'élèves (20) à un projet de formation en concomitance FG-FP avec horaire intégré.

5,1,2 - Augmenter de 20 % le nombre d'élèves (de moins de 20 ans) de la CSDD qui choisissent la formation professionnelle et s'y inscrivent, pour une première fois, dans l'un ou l'autre des centres de formation professionnelle (CFP) du réseau public des régions 03-12, ou du Québec :

- provenant des écoles secondaires : de xx à yy;
- provenant du centre d'éducation des adultes : xx à yy.

5,1,3 - Réinscrire annuellement au moins 5 jeunes sortis sans diplôme ou sans qualification à des formations menant au DES, à un DEP, à un CFMSS ou à un CFPT.

Moyens :

- Planification et suivi des opérations relatives à l'arrimage FGJ-FP-FGA, incluant l'évaluation des résultats d'une formation en concomitance
- Diffusion de l'offre de service de l'éducation des adultes et du cadre d'organisation des études, ainsi que du *Passeport vers l'avenir*, auprès du secteur des jeunes
- Diffusion d'une documentation sur les métiers et les programmes de formation, notamment aux parents des élèves des écoles secondaires et du 3^e cycle du primaire, en lien avec les ateliers d'exploration professionnelle et la valorisation du réseau public pour « apprendre à vivre en société » par l'exercice d'un métier
- Présentation des programmes de formation et des données relatives à la pratique des métiers, à l'occasion des journées pédagogiques des enseignants
- Renforcement des services complémentaires offerts aux jeunes qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Implantation des mécanismes de relance auprès des jeunes décrocheurs, et élaboration d'un projet de formation

Les mécanismes de suivi et de reddition de comptes

La Commission scolaire a mis en place des mécanismes qui lui permettront de suivre l'évolution de sa convention de partenariat :

- o Elle associe les directrices et les directeurs d'établissement à l'élaboration de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative;
- o La Commission scolaire disposera d'un tableau de bord aux fins de suivre l'état d'avancement de la réalisation de la convention;
- o La direction générale de la Commission scolaire assurera un suivi auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents relativement à l'atteinte des objectifs et des cibles de résultats;
- o En reddition de comptes au MELS, et six mois après la fin d'une année scolaire, la Commission scolaire inclura dans son rapport annuel les résultats de sa convention de partenariat.

(Advenant que le rapport annuel ne soit pas disponible, une reddition de comptes spécifique à la convention sera produite au plus tard le 31 décembre de chacune des trois années et adressée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport)

Les engagements des parties

Considérant que la convention de partenariat vise à accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves;

Considérant que les commissions scolaires contribuent à la mise en œuvre des orientations et des plans d'actions ministériels;

Considérant que la signature de la convention de partenariat n'a pas pour objectif d'ajouter des ressources financières additionnelles à celles qui sont allouées à la commission scolaire conformément aux règles budgétaires;

Considérant que les commissions scolaires contribueront, s'il y a lieu, à des travaux qui seront mis en place par le MELS afin de définir de nouveaux indicateurs;

Les parties conviennent des engagements suivants :

Le MELS s'engage à :

- o Soutenir la commission scolaire dans la mise en œuvre et le suivi de sa convention de partenariat et dans le processus de reddition de comptes;
- o Fournir, au fur et à mesure de leurs disponibilités, des données statistiques, de l'information ou des analyses pertinentes permettant de soutenir la mise en œuvre de la convention de partenariat.

La Commission scolaire s'engage à :

- o Contribuer à la mise œuvre des orientations et des plans d'action ministériels;
- o Assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui lui sont confiés.

La durée de la convention de partenariat

La présente convention de partenariat entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Elle est d'une durée de 3 ans et prendra fin le 30 juin 2013, en même temps que le plan stratégique de la Commission scolaire.

Les signataires de la convention

Pour le Ministère :



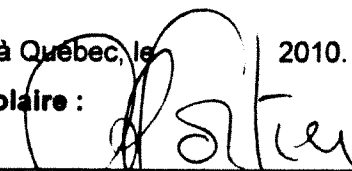
Madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport



Monsieur Alain Veilleux, sous-ministre adjoint responsable des régions

En foi de quoi, ont signé, à Québec, le _____ 2010.

Pour la Commission scolaire :

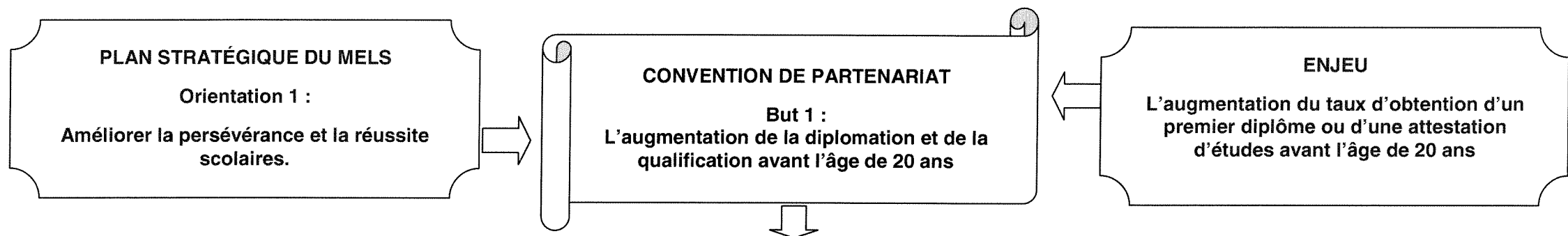


Monsieur Alain Fortier, président de la Commission scolaire des Découvreurs



Monsieur Reynald Deraspe, directeur général de la Commission scolaire

**Positionnement du plan stratégique de la Commission scolaire des Découvreurs
en lien avec les buts de la convention de partenariat et le
plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**



Le Plan stratégique de la Commission scolaire des Découvreurs et le Plan d'action annuel

Orientation 1 : La promotion de l'école publique et l'actualisation de l'offre de service.

Objectif général	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Cibles de la CSDD 2009-2011	Actions
1,2 - Actualiser l'offre de service en fonction des besoins des clientèles et des ressources disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> o La formation professionnelle (FP) et la formation générale des adultes (FGA) 	01 - Poursuivre l'adaptation des programmes et des services en fonction de l'évolution des besoins de la région et du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> o Le nombre de programmes en enseignement individualisé (de 8 à 10) o Le nombre de personnes en FAD inscrites en FGA (de 731 à 800) o Le nombre de programmes organisés sur une base annuelle (de 12 à 14) en FP Les offres de cours, en soirée et d'été, en FGA, sont disponibles, en réponse à la demande o L'implantation de 2 nouveaux programmes o Le nombre de contrats avec le CLE ou avec des entreprises, en FP et en FGA, en fonction de la demande et de la promotion des offres de service o Le nombre de partenariats avec des organismes communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> o Poursuite de l'individualisation des programmes d'enseignement et de la formation à distance (FAD) en formation professionnelle o Mise en place de nouvelles technologies en formation à distance o Poursuite de l'adaptation de l'organisation scolaire et de l'horaire en fonction de nouveaux besoins : jour, soir, été o Mise en place de formations en FGA, en collaboration avec les employeurs, et avec possibilité de formation en entreprise o Implantation du nouveau programme en <i>Photographie</i> et poursuite des travaux pour une implantation en <i>Imprimerie</i> o Développement du Service aux entreprises en FP et o Développement de la formation en entreprise en francisation o Consolidation de la formation auprès des milieux communautaires
1				1



Le Plan stratégique de la Commission scolaire des Découvreurs et le Plan d'action annuel

Orientation 1 : La promotion de l'école publique et l'actualisation de l'offre de service.

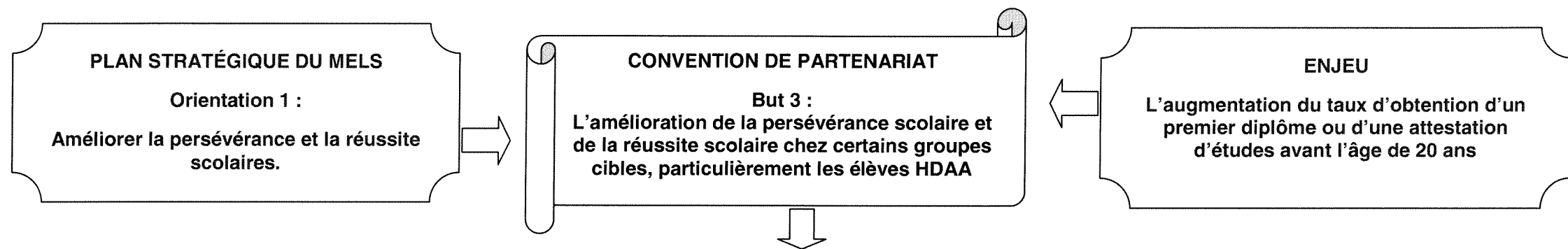
Objectif général	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Cibles de la CSDD 2009-2011	Actions
1,2 - Actualiser l'offre de service en fonction des besoins des clientèles et des ressources disponibles. SUITE	<ul style="list-style-type: none"> o La formation professionnelle (FP) et la formation générale des adultes (FGA) 	<p>02 - Soutenir le développement de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et l'organisation de la formation manquante.</p> <p>03 - Favoriser l'établissement de collaborations entre la FP, la FGA et la formation générale des jeunes (FGJ).</p> <p>04 - Accroître le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans.</p> <p>(Nouvel objectif lié au Plan stratégique ministériel et à la présente Convention de partenariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Le nombre de dossiers traités en RAC (de 68 à 80) et le nombre de programmes disponibles (de 7 à 8) o La promotion de ce service o Le nombre de bilan des acquis et le nombre d'entrevues de 2^e niveau en fonction de la demande o La promotion de ce service o La mise en place du comité de coordination du secteur des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, et l'adoption d'un plan d'action <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des modalités d'exploration de la formation professionnelle - Information et orientation des jeunes à travers l'approche orientante - Préparation du passage vers la FP des élèves ciblés détenteurs du CFMSS o Le nombre de DES en FGA (en fonction du profil et du cheminement des élèves) o Le taux d'obtention du DEP et de l'ASP (de 80 % à 81 %) 	<ul style="list-style-type: none"> o Participation au comité régional de la reconnaissance des acquis et des compétences et suivi des élèves en cheminement de formation manquante, incluant les élèves en concomitance o Mise en œuvre du plan d'action des SARCA et suivi des élèves en cheminement de formation continue, incluant les élèves en concomitance o Élaboration de mécanismes entre les secteurs de la FGJ et de la FGA afin d'identifier les clientèles à risque de décrocher et de leur offrir des services personnalisés o Suivi et relance auprès des élèves dont la réussite des cours prévus au profil de formation permettrait l'obtention du DES, en fin de parcours o Mise en place de mesures pour diminuer le taux d'abandon dans certains programmes et suivi des élèves à risque de décrochage o Recherche et diversification des modalités d'accès à la formation professionnelle
2				



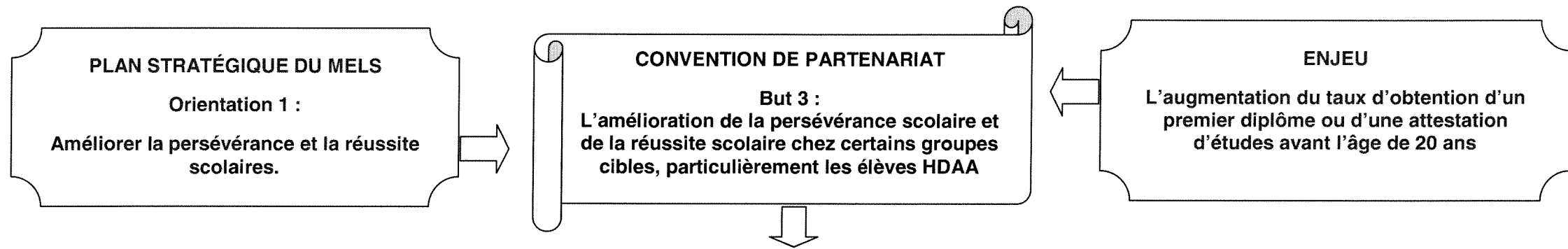
Le Plan stratégique de la Commission scolaire des Découvreurs et le Plan d'action annuel				
Orientation 2 : L'amélioration continue des pratiques pédagogiques pour offrir des parcours de réussite à tous les élèves.				
Objectif général	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Cibles de la CSDD 2009-2011	Actions
2,1 - Consolider (au primaire) et soutenir (au secondaire) l'implantation du Programme de formation de l'école québécoise.	<ul style="list-style-type: none"> o La réussite des élèves du secteur des jeunes 	05 - Assurer le suivi d'implantation du Programme de formation.	<ul style="list-style-type: none"> o Le taux de sortie avec diplôme en secondaire 5 : le maintenir au dessus de 81 % o Le taux de sortie avec diplôme ou qualification : le maintenir au dessus de 87 % o Le taux de réussite moyen de l'ensemble des épreuves ministérielles : le maintenir au dessus de 91 % o La moyenne à l'ensemble des épreuves ministérielles : de 73,4 % en juin 2006 à 75 % en juin 2011 o Le taux de décrochage : le maintenir à moins de 12,0 % o Le nombre de sorties sans diplôme ni qualification : le diminuer de 122 en 2006-2007 à 107 en 2013 o Le pourcentage de ceux qui ont intégré le marché du travail o Le pourcentage de ceux qui poursuivent leur scolarité en formation professionnelle ou en formation générale adulte 	<ul style="list-style-type: none"> o Mise en œuvre des programmes de la 5^e secondaire : <ul style="list-style-type: none"> - Soutien au développement des pratiques pédagogiques, évaluatives et organisationnelles efficaces; - Coordination de la formation continue du personnel enseignant - Accompagnement des équipes écoles dans le renouvellement des encadrements locaux en évaluation - Poursuite du soutien à l'implantation des programmes : <i>Formation préparatoire au travail et Formation à un métier semi-spécialisé</i> o Relance auprès des jeunes de moins de 20 ans sortis sans diplôme ni qualification o Suivi des élèves ayant terminé leur formation dans une des <i>Parcours de formation axée sur l'emploi</i> ou au niveau du <i>Programme de développement global de la personne</i> o Encouragement à la poursuite des études auprès des élèves ayant obtenu un diplôme ou une qualification



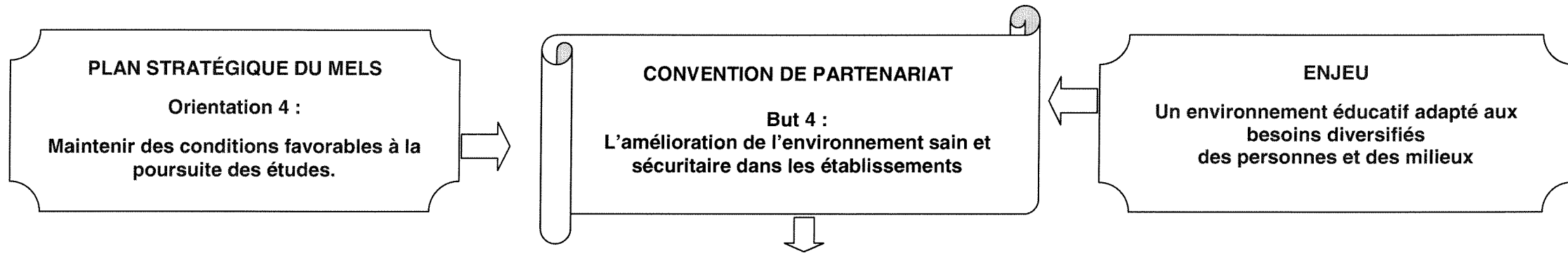
Le Plan stratégique de la Commission scolaire des Découvreurs et le Plan d'action annuel				
Orientation 2 : L'amélioration continue des pratiques pédagogiques pour offrir des parcours de réussite à tous les élèves.				
Objectif général	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Cibles de la CSDD 2009-2011	Actions
2,1 - Consolider (au primaire) et soutenir (au secondaire) l'implantation du Programme de formation de l'école québécoise.	<ul style="list-style-type: none"> La réussite des élèves du secteur des jeunes 	06 - Mettre en œuvre le plan d'action ministériel pour l'amélioration des compétences en français. (Nouvel objectif lié au Plan stratégique ministériel et à la présente Convention de partenariat)	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la place du français à l'école Assurer le suivi de la réussite des élèves en français Valoriser et soutenir le développement professionnel des intervenants au regard du français 	<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'un plan d'action commission scolaire aux écoles pour l'amélioration du français Accompagnement des écoles au regard de pistes pédagogiques en lien avec l'amélioration du français Implantation de la plateforme Lumix pour suivre en temps réel la réussite des élèves et apporter les ajustements nécessaires Inventaire des besoins de formation des enseignants au regard du français Diffusion des offres de formation des universités aux enseignants
4				



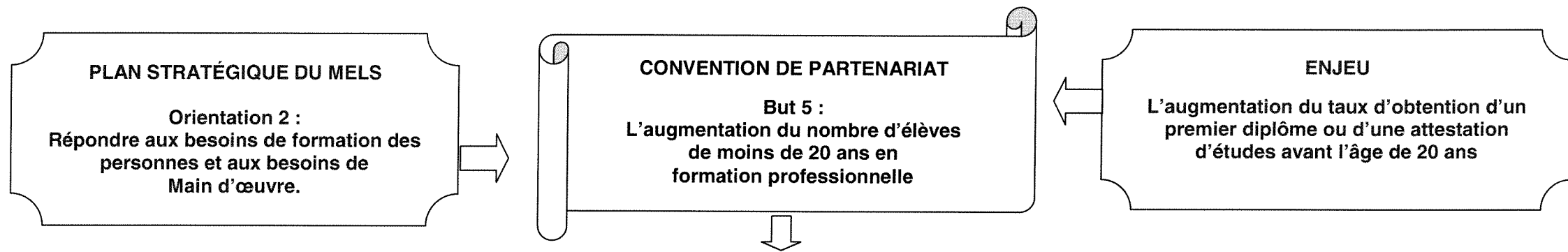
Le Plan stratégique de la Commission scolaire des Découvreurs et le Plan d'action annuel				
Orientation 2 : L'amélioration continue des pratiques pédagogiques pour offrir des parcours de réussite à tous les élèves.				
Objectif général	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Cibles de la CSDD 2009-2011	Actions
2,2 - Assurer l'efficacité des services offerts aux élèves HDAA de la Commission scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> La réussite des élèves du secteur des jeunes 	07 - Mettre en place un processus d'évaluation et d'ajustement de l'offre de service aux élèves HDAA au niveau des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Impact des interventions sur la réussite des élèves Organisation et modes de déploiement de l'offre de service Continuité et adaptation constante des services tout au long du parcours scolaire du préscolaire au secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> Évolution des élèves <ul style="list-style-type: none"> % des élèves ayant progressé % des parents ayant exprimé une grande satisfaction à l'égard des services et du plan d'intervention Niveau des apprentissages des élèves <ul style="list-style-type: none"> Parmi ceux qui sont susceptibles de passer d'un cycle à l'autre, au primaire, au niveau des apprentissages en français et mathématique : <ul style="list-style-type: none"> % d'élèves qui sont passés du 1^{er} au 2^e cycle % d'élèves qui sont passés du 2^e au 3^e cycle % d'élèves qui sont passés du 3^e cycle du primaire à la 1^{re} secondaire Parmi les élèves qui sont susceptibles de passer du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire, % de ceux qui ont réussi ce passage Niveau de qualification des élèves <ul style="list-style-type: none"> Parmi les élèves qui sont susceptibles d'obtenir un diplôme ou une qualification : <ul style="list-style-type: none"> % des élèves ayant obtenu un DES % d'élèves ayant obtenu une certification : <i>Formation préparatoire au travail</i> ou <i>Métiers semi-spécialisés</i> (CFMS) % d'élèves ayant obtenu une attestation de stage % des élèves qui sont admis en FGA ou en FP 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de requêtes d'information permettant de mesurer les différents indicateurs de réussite en lien avec le plan stratégique de la Commission Offre de formations variées à l'intention du personnel travaillant auprès des élèves HDAA Accompagnement des équipes qui accueillent des élèves en grandes difficultés intégrés en classe régulière (démarche réflexive sur le rôle de l'accompagnateur selon les besoins exprimés) Diffusion des résultats des recherches sur les pratiques efficaces auprès des élèves HDAA Ajustement des pratiques dans la transmission de l'information et lors du passage primaire/secondaire : <ul style="list-style-type: none"> Développement et ajustement des outils d'information Mise en place d'activités d'échanges entre le personnel enseignant de la 2^e année du 3^e cycle du primaire et de la 1^{re} année du 1^{er} cycle du secondaire



Le Plan stratégique de la Commission scolaire des Découvreurs et le Plan d'action annuel				
Orientation 2 : L'amélioration continue des pratiques pédagogiques pour offrir des parcours de réussite à tous les élèves.				
Objectif général	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Cibles de la CSDD 2009-2011	Actions
<p>2,2 - Assurer l'efficacité des services offerts aux élèves HDAA de la Commission scolaire.</p> <p>SUITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> La réussite des élèves du secteur des jeunes 	<p>07 - Mettre en place un processus d'évaluation et d'ajustement de l'offre de service aux élèves HDAA au niveau des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact des interventions sur la réussite des élèves - Organisation et modes de déploiement de l'offre de service - Continuité et adaptation constante des services tout au long du parcours scolaire du préscolaire au secondaire <p>SUITE</p> <p>08 - Améliorer le travail en multidisciplinarité et la concertation entre les intervenants auprès des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intégration au marché du travail <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les élèves ayant terminé leur formation dans un des <i>Parcours de formation axée sur l'emploi</i>, ou au niveau du <i>Programme de développement global de la personne</i> : <ul style="list-style-type: none"> - % de ceux qui ont intégré le marché du travail Niveau de poursuite des études chez les élèves <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les élèves ayant obtenu un diplôme ou une qualification : <ul style="list-style-type: none"> - % de ceux qui poursuivent leur scolarité au niveau de la formation professionnelle - % de ceux qui poursuivent une formation au niveau collégial Clarification des rôles des intervenants et précision des contributions attendues 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un référentiel commun pour les interventions bénéfiques à la réussite des élèves (formation générale et adaptation scolaire) Soutien au travail en multidisciplinarité par la tenue de tables d'échanges entre les professionnels et la mise sur pied de groupes de travail multidisciplinaires Consolidation des partenariats avec les établissements de santé et des services sociaux (nouvel offre de service du CLSC, projet de toxicomanie, révision du protocole en cas de suicide, etc.) Établissement d'un référentiel commun pour soutenir les milieux dans la gestion des suspensions scolaires
6				



Le Plan d'action annuel de la Commission scolaire				
Objectif général	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Cibles de la CSDD 2009-2011	Actions
<p>Maintenir des conditions favorables à la persévérance et à la réussite des élèves.</p> <p>(Nouvel objectif lié au plan stratégique ministériel et à la présente Convention de partenariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o La réussite des élèves du secteur des jeunes 	<p>09 - Assurer la mise en œuvre du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence en lien avec les exigences du Plan d'action ministériel et de la Convention de partenariat.</p> <p>10 - Poursuivre l'implantation de la politique ministérielle et locale relative à la santé des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Poursuite de la mise en place d'une stratégie d'intervention dans les écoles o Portrait des actions mises en place et des manifestations de la violence o Élaboration d'un plan en situation d'urgence o Adoption du Plan d'intervention o Indications de la Santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> o Encadrement des intervenants et élaboration des outils pour établir un portrait de la situation o Formation continue et accompagnement du personnel o Développement d'une instrumentation relative aux normes et aux règlements en vigueur, en situation d'urgence o Élaboration d'un plan d'action sur l'amélioration de l'accessibilité aux immeubles o Mise en œuvre de la Politique alimentaire de la CSDD o Mise en œuvre du Plan de sensibilisation, de prévention et d'intervention en cas de pandémie



Le Plan stratégique de la Commission scolaire des Découvreurs et le Plan d'action annuel				
Orientation 1 : La promotion de l'école publique et l'actualisation de l'offre de service				
Objectif général	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Cibles de la CSDD 2009-2011	Actions
1,2 - Actualiser l'offre de service en fonction des besoins des clientèles et des ressources disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> La formation professionnelle (FP) et la formation générale des adultes (FGA) 	11 - Poursuivre l'adaptation des programmes et des services en fonction de l'évolution des besoins de la région et du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> En 2007-2008, le nombre de nouveaux inscrits âgés de moins de 20 ans : 264 élèves / 1064 débutants, soit 25 % - En 2007-2008, le nombre total d'élèves inscrits et âgés de moins de 20 ans : 392 sur 1718 = 23 % En 2008-2009, le nombre de nouveaux inscrits âgés de moins de 20 ans : 287 élèves / 1140 débutants, soit 25 % En 2008-2009, le nombre total d'élèves inscrits et âgés de moins de 20 ans : 426 élèves / 1748 = 24 % En 2006-2007, le taux d'accès à la FP avant l'âge de 20 ans pour l'ensemble du Québec était de 17,6 % La cible de la CSDD pour 2009-2011 : Valorisation et promotion de l'offre de service auprès des jeunes des écoles de la CSDD et du CEA - certains programmes intéressent en général une clientèle plus âgée comme : <i>Lancement d'une entreprise - Représentation</i> - d'autres intéressent une clientèle plus jeunes : <i>Décoration intérieure et étalage et Soutien informatique</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Planification d'un projet de formation en concomitance FP-FG, avec horaire intégré Promotion de la formation à distance pour faciliter une conciliation travail-études aux fins de l'obtention des préalables en formation professionnelle Maintien des activités du <i>Passeport vers l'avenir</i> comme mesure intégrée à la démarche d'orientation et d'exploration de la formation professionnelle Participation à la mise en œuvre du cours <i>Exploration de la formation professionnelle</i> et des autres activités exploratoires, notamment de la formule <i>élève d'un jour</i> Organisation de l'activité <i>Caravane d'information</i> dans les centres et les écoles secondaires Relance des jeunes de moins de 20 ans sortis sans diplôme ni qualification.
8				

